



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



PLAN DE GESTION DES SURFACES FOURRAGERES

Objectifs

Le Plan de Gestion des Surfaces Fourragères (PGSF) permet de comprendre le fonctionnement fourrager de l'exploitation afin d'en améliorer la gestion des surfaces et des ressources fourragères. La mise en place d'un plan de gestion de ces surfaces ainsi qu'un suivi annuel sont proposés.

■ Qui est concerné ?

Eleveurs de la montagne vosgienne haut-rhinoise.

■ Prestation proposée

Le plan de gestion des surfaces fourragères est un gage de rentabilité des prairies de montagne par une maîtrise des coûts de production en :

- précisant les pratiques existantes
- évaluant les rendements réels des prairies
- mettant en place avec le conseiller des itinéraires techniques adaptés au potentiel existant en tenant compte des contraintes matérielles et des objectifs de l'agriculteur.

- Réalisation du diagnostic typologique des prairies pour quantifier le niveau de l'autonomie fourragère de l'exploitation (à la mise en place).
 - Etablissement d'une cartographie de l'ensemble des îlots mentionnant l'utilisation des parcelles, les pratiques agricoles, superposition du zonage agri-environnemental (MAET) et des limites d'épandage liées à : l'habitation, les cours d'eau, les périmètres de protection, (à la mise en place).
 - Préparation des documents d'enregistrements : pré-remplissage des documents d'enregistrements (pâturage, fauche, fertilisation) suite au découpage des îlots, (à la mise en place et en suivi).
 - Enregistrements des éléments notés (pâturage, fauche, épandage, travaux) par l'exploitant (à la mise en place et suivi).
 - Réalisation d'une synthèse avec le calcul du chargement et du rendement fourrager : (à la mise en place et en suivi).
- en s'assurant de la conformité des usages et des pratiques avec les prescriptions décrites dans les cahiers des charges relatifs aux MAET,
 - en proposant des conseils et itinéraires techniques visant à optimiser le potentiel de rendement fourrager.

A l'issue de la visite, un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil vous sera remis.

Votre conseiller référent

- Sainte Croix en Plaine

■ Marie-Joëlle BELLICAM

03 89 20 97 43

marie-joelle.bellicam@alsace.chambagri.fr





PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Nos

Un conseil personnalisé et adapté.

Des tableaux pré-remplis, facilement compréhensibles par l'éleveur (reprise des noms usuels) avec les paramètres à renseigner.

Des cartes se superposant permettant à l'éleveur de visualiser facilement :

- ses parcelles et les mesures MAET qui s'y appliquent. Les principaux éléments du cahier des charges sont précisés dans la légende.
- les zones épanchables (une fois identifiées les zones à proximité des habitations, des cours d'eau, etc.).

Engagements complémentaires

- Lorsqu'il y a des nouveautés dans le domaine des MAET, le conseiller se chargera d'en informer l'exploitant. Les documents d'enregistrements évoluent en parallèle des éventuelles modifications des cahiers des charges.

Tarif - Durée

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande ou consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

